

AVIS D'AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°23-006

**GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE
DIRECTION TERRITORIALE DE ROUEN**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine, Direction Territoriale de Rouen, a approuvé la conclusion d'une Convention d'Occupation Temporaire de courte durée n°76-319/186 en date du 16 décembre 2022 au profit de la société BOLLORE LOGISTICS, portant sur la dépendance du domaine public située à Grand-Couronne, dans la circonscription de la Direction Territoriale de Rouen en vue de l'occupation d'un bâtiment et des terre-pleins adjacents.

Description de la dépendance : Entrepôt logistique et terre-plein

Durée de la convention : 1 an à compter du 01/01/2023

La conclusion de cette convention n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L 2122-1-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel : 02.35.52.96.94 – adresse mail : sage@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire de courte durée est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **11/12/2023**